

| |
|---|
| Poste tenu par : |
| Responsable hiérarchique : Le Médecin coordonateur |

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Infirmière Puéricultrice

| | |
|------------------|--|
| Grade et filière | PUERICULTRICE TERRITORIALE / MEDICO- SOCIALE |
|------------------|--|

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

| |
|----------------------------------|
| Rattachement hiérarchique |
|----------------------------------|

| PÔLE SOLIDARITÉS | | | | |
|---------------------------------------|--|---------|--------------------------|--------------------------|
| DIRECTION | SERVICE | SECTEUR | LOCALISATION | RESIDENCE ADMINISTRATIVE |
| Parentalité, Enfance, Culture, Sports | Protection maternelle et infantile (PMI) | Auxonne | Ancienne route nationale | AUXONNE |

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Infra service : Pôle Solidarités, PMI

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? NON
 Nombre de personnes encadrées :

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? NON
 Nombre de personnes encadrées :

B) Relations externes

- Tous services, organismes ou institutions, appartenant au domaine médico-social
- Tous services, organismes ou institutions, appartenant au domaine de l'éducation et de l'éducation spécialisée
- Tous établissements accueillant des enfants de façon permanente ou ponctuelle
- Partenaires de l'action sociale et caritative
- Structures et associations oeuvrant dans le secteur de la petite enfance

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Contribue à l'action médico-sociale individuelle ou collective de protection, de promotion de la santé physique et psychologique de la famille et de l'enfant, à l'accompagnement et au soutien de la parentalité pendant la grossesse et après la naissance,
- Participe au travail de réflexion, d'élaboration des projets institutionnels et locaux et à l'encadrement des stagiaires.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION :

- **Contribue à l'action médico-sociale individuelle ou collective de protection, de promotion de la santé physique et psychologique de la famille et de l'enfant, à l'accompagnement et au soutien de la parentalité pendant la grossesse et après la naissance :**

L'infirmière puéricultrice assure et contribue à la mise en œuvre des actions médico-sociales préventives en période prénatale et au cours des six premières années de vie.

- Actions préventives en période prénatale :
 - Actions collectives : réunions d'information, groupes d'accompagnement de la grossesse (en lien avec la sage femme et en fonction du territoire),
 - Actions individuelles en lien avec la sage-femme (sur demande ou sur critère médico-sociaux).
- Actions préventives médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans :
 - Assure au sein des ESCO (Espaces Solidarités Côte-d'Or) sous la responsabilité d'un médecin de PMI :
 - des consultations médicales en équipe avec le médecin,
 - des consultations de puériculture.
 - Assure le suivi de l'enfant au domicile familial :
 - Visites sur demande, sur critères médico-sociaux ou suite aux liaisons hospitalières ou aux bilans en école maternelle,
 - Visites de suivi.
 - Effectue en lien avec le médecin de PMI les bilans de santé des enfants de trois ans en école maternelle,

- Évalue en collaboration avec les travailleurs sociaux les recueils d'informations préoccupantes dans le cadre de la procédure et du référentiel de la protection de l'enfance.
- Formation, agrément et suivi des assistantes maternelles :
 - Procède aux entretiens à domicile pour effectuer la procédure d'agrément, ou sa modification,
 - Établit un suivi à domicile des assistantes maternelles,
 - Oriente en cas de litiges entre assistantes maternelles et parents vers l'organisme compétent,
 - Accueille et renseigne les parents.
- **Participe au travail de réflexion, d'élaboration des projets institutionnels et locaux et à l'encadrement des stagiaires :**
 - Effectue et participe à des travaux de recherche en lien avec l'exercice professionnel et à des actions de santé publique dans une approche communautaire,
 - Identifie et évalue les besoins d'une population donnée,
 - Participe à l'élaboration de projets de structures d'accueil petite enfance,
 - Participe aux commissions de réflexion et groupe de travail en mode projet (référentiel,...),
 - Participe aux réunions transversales d'Agences, des Espaces, aux réunions de Pôle (étude de situation), réunions de mission,
 - Encadre les stagiaires puéricultrices.
- **Pour l'ensemble de ses missions :**
 - Rend compte de son activité,
 - Effectue un bilan mensuel et annuel,
 - Tient à jour les indicateurs de suivi de son activité au Pôle Solidarités et de ses partenaires.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Activités effectuées en grande majorité sur le secteur de l'Espace Solidarités Côte-d'Or Auxonne
- Poste à 100 %
- Grande disponibilité horaire
- Peut être amenée à intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agence Solidarités Côte-d'Or Genlis

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE :

| TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES |
|--|
| Analyser les besoins des différents publics (demandes médicales, sociales, intervention psychologique, en matière de santé) |
| Connaître le développement global de l'enfant |
| Assurer un accompagnement psycho-médico-social de l'enfant et de sa famille |
| Conduire un entretien avec un enfant et/ou sa famille |
| Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures et professionnels de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé |
| Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel |
| Pratiquer les soins médicaux de puériculture |
| Connaître la réglementation relative aux assistantes maternelles |
| Utiliser les applicatifs métiers |
| Entretenir des relations professionnelles avec les partenaires extérieurs traitant du domaine considéré |
| Articuler son intervention en coordination avec les équipes |

| TRONC COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES |
|--|
| Appliquer l'éthique et la déontologie |
| Connaître les problématiques de la maltraitance |
| A partir des constats et des besoins repérés, constituer et conduire une action collective |